

## **PROMULGATION**

## **RÈGLEMENT RCA09 09010-1**

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 11 février 2019, le règlement suivant :

RCA09 09010-1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISE (RCA09 09010) (DOSSIER 1181066008);

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <a href="http://ville.montreal.qc.ca/reglements">http://ville.montreal.qc.ca/reglements</a>.

FAIT à Montréal, le 20 février 2019.

Le secrétaire d'arrondissement, Chantal Châteauvert